

**MAIRIE  
DE SAINTE-CROIX**

**INFORMATIONS COMMUNALES DU 29 NOVEMBRE 2022**

**PRÉSENTS** : ARCHINARD Stéphane, LAMBERT Christian, MONGE Nadine, POULET André, BIZOUARD Thierry, LEBAILLIF Danièle, NGOC Marie, HOTTE Jean.

**ABSENT EXCUSE** : BAUDOUIIN Joëlle

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : LEBAILLIF Danièle

**ORDRE DU JOUR :**

**Approbation du PV du 20/09/2022.**

**DELIBERATIONS**

- **Délibération : Proposition de travaux (monastère)**
- **Délibération : Tarif eau et assainissement**
- **Délibération : Subvention Collège Lycée Voyage en Italie**
- **Délibération : Adhésion communes forestières**
- **Délibération : Convention jardin Ecole**
- **Délibération : Convention d'occupation de terrain en vue d'un projet Aire Terrestre Educative**

**INFORMATIONS :**

- **Remise Label TEN (Territoire Engagé pour la Nature)**
- **Rencontre Noël.**
- **Décoration du village.**
- **Ecole suite Conseil.**
- **Arrêté de limitation agglomération et arrêté de limite de vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération.**

**Questions diverses.**

---

**Approbation du compte-rendu du dernier PV (20/09/2022)**

**VOTE : 8 VOIX POUR**

**Délibération n° 1 : Proposition de travaux (monastère).**

Afin d'améliorer la visibilité du parking du monastère, le monastère nous propose l'installation de nouveaux panneaux, un sur le muret de la contre-allée et un devant l'allée de platanes. Le Conseil Municipal est d'accord pour celui positionné sur le muret de la contre-allée, mais ne valide pas la pose du second devant l'allée de platane

Il nous propose aussi de démolir le jardinet à côté de la salle des Antonins (ce Jardin sert souvent de dépotoir) et cela permettrait d'améliorer l'entrée du parking. Si nous nous fions au cadastre le jardinet appartient au monastère.

Il voudrait aussi sécuriser et agrandir l'escalier qui descend dans la contre-allée. Et pour cela il faudrait retirer un bout du muret (sur la droite selon la proposition du monastère) et agrandir les marches. La pose d'une rampe sera nécessaire.

Une visite sur place s'impose afin de vérifier qu'aucun réseau ne sera endommagé.

A voir si l'agrandissement ne pourrait pas se faire sur la gauche.

Le Conseil Municipal valide les travaux à la condition que les réseaux qui ont été réalisés pour le drainage de la place et ceux qui sont dans la contre-allée soient respectés.

**VOTE : 8 VOIX POUR**

### **Délibération n° 2 : Tarif eau et assainissement**

Afin de n'avoir plus qu'une délibération comprenant les tarifs d'eau et d'assainissement, nous délibérons sur :

Abonnement eau : 94 €/ans

Prix de l'eau : 1.50 M3

Taxe de raccordement au réseau d'eau potable : 500 €

Abonnement assainissement : 50 €

Prix du l'eau assainie : 1.30 € le M3

PFAC (participation forfaitaire à l'assainissement collectif) : 1 500 €

La CCD nous a expliqué que nous pouvions mettre une taxe de branchement à l'assainissement et aussi que les deux taxes de raccordement eau et assainissent peuvent ne pas être au forfait mais au réel. Les Conseils Municipaux précédents n'avaient pas fait ce choix.

Le Conseil municipal valide les tarifs proposés et reste sur les choix déjà faits concernant les taxes de raccordement.

**VOTE : 8 VOIX POUR**

### **Délibération n° 3 : Subvention Collège Lycée Voyage en Italie.**

Le collège nous demande une participation pour le voyage en Italie des latinistes et des italianisants bilingues qui vont à Rome et Venise en janvier et février 2023.

Un enfant de Sainte Croix est concerné : Dao LUANGKHOT-FONTANA

Le Conseil Municipal valide une participation de 80 €

**VOTE : 8 VOIX POUR**

### **Délibération n° 4 : Adhésion communes forestières**

Mme le Maire demande si le Conseil souhaite adhérer à l'association des commune forestières.

Nous n'avons pas de forêt communale. Cela viendrait en solidarité aux autres communes.

Le Conseil décide de ne pas adhérer.

**VOTE : 8 VOIX POUR**

### **Délibération n°5 : Convention jardin Ecole**

Les enfants de l'école souhaitent reprendre le jardinage dans le jardin de l'école avec l'aide d'un parent d'élève.

Au printemps le CM avait décidé que la commune reprenait l'entretien du jardin de l'école en raison de son mauvais état.

Mme le Maire a demandé à l'instituteur de signer une convention afin de se prévenir de mauvaises surprises, avec une remise en état lorsque le projet sera fini. Nous tenons aussi à la vigilance des enfants pour ce qui est de l'utilisation de l'eau. Au conseil d'école, il a été proposé de se procurer des cuves pour récupérer l'eau de pluie. Dans cette convention nous serons aussi attentifs quant à ce que va devenir le jardin pendant les périodes de vacances. Nous ne souhaitons pas que cela devienne un jardin collectif.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire a signé cette convention. (Cette convention sera soumise aux Conseillers avant signature)

Cette convention sera signée pour une année.

**VOTE : 8 VOIX POUR**

### **Délibération n° 6 : Convention d'occupation de terrain en vue d'un projet Aire Terrestre Educative**

Les enfants de l'école participent à un projet d'Aire Terrestre Educative.

Ils ont fait le choix de la partie entre la Sûre et le chemin, non cadastrée, entre le ruisseau des Morins et jusqu'en face de la station d'épuration. Ce terrain appartient à la commune.

Sur ce terrain ils veulent répertorier le vivant et chercher l'histoire du lieu. La première année le Parc du Vercors fournit un animateur. Par la suite cela sera certainement payant sous réserve que d'autres financements soient trouvés.

Mme le Maire demande la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention. (Cette convention sera soumise aux conseillers avant signature)

## **VOTE : 8 VOIX POUR**

### **INFORMATIONS :**

#### **REMISE DU LABEL TEN**

Julien Gros de CODYTER vient remettre à la commune le label Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

#### **RENCONTRE NOEL**

La commune avait pour habitude la distribution de colis pour les personnes de 70 ans et plus. Nous avons pensé cette année à un moment plus festif. Pourquoi ne pas se retrouver pour un temps de jeux et clôturer par un apéritif dinatoire.

La date retenue est le 16 décembre 2022 à partir de 16h. (jeux plus apéritif dinatoire)

Les personnes qui ne pourront pas se joindre à nous recevront un présent de la commune.

Le Conseil Municipal valide.

#### **DECORATION DU VILLAGE**

L'Etat et notre budget nous demandent d'être sobre en matière de décoration.

Aussi nous pensons mettre chacun à contribution. De petites décos simples devant les habitations du village suffiraient à rendre l'atmosphère un peu plus gaie en cette période de fêtes.

La commune posera comme à son habitude un arbre ou deux avec des guirlandes solaires.

#### **SUITE AU CONSEIL D'ECOLE :**

Nous avons évoqué les différents projets, mais l'instituteur nous a fait part des difficultés rencontrées pour les sorties. Le transport, pour être légal, ne doit pas être fait par les parents, mais par un professionnel.

Sainte-Croix est un peu favorisé puisqu'ils peuvent prendre la ligne de bus. Pour d'autre classe c'est plus compliqué et beaucoup trop cher. Un courrier a été adressé à la région.

Un autre gros souci : c'est l'accueil des enfants à partir de trois ans puisque l'école est obligatoire.

Deux « solutions » ont émergé suite aux questionnaires.

1) Création d'une classe passerelle avec la MAM de Marignac, ce qui retire les enfants de Sainte-Croix.

2) Création d'une classe de maternelle sur notre commune avec tout le questionnement que cela pose car, même si les autres mairies participent aux frais de fonctionnement, il restera l'investissement.

Prochaine étape : un dossier béton pour convaincre l'inspection d'académie de donner un poste.

#### **ARRETE DE LIMITATION AGGLOMERATION ET ARRETE DE LIMITE DE VITESSE A 30 KM/H DANS TOUTE L'AGGLOMERATION**

Les panneaux sont en place, l'arrêté est publié, le radar est réglé, merci de respecter la limitation.

Le panneau d'entrée d'agglomération a été déplacé par la DDE.

Nous n'attendons plus que la proposition de la DDE pour le rétrécissement.

#### **COUPURES D'ELECTRICITE**

Vous n'êtes pas sans savoir que nous pourrions avoir cet hiver des coupures d'électricité.

Nous pensons aux personnes qui sont sous assistance respiratoire ou autre. Ces personnes doivent se déclarer par le biais de leur médecin traitant qui leur indiquera la marche à suivre.

Pour chaque coupure nous devrions être avertis à J-3, puis J-2 et ensuite si cela se confirme à J-1, c'est-à-dire la veille de la coupure. Les Mairies par le biais d'une application devraient être informées vers 21h 30 de la coupure effective pour la journée suivante. Ces coupures seront de deux heures.

Un certain nombre d'habitations de la commune devront prendre leur précaution afin de ne pas manquer d'eau potable.

Ceux qui ont des surpresseurs, mais aussi ceux qui sont sur la conduite de l'Eguillot.

Deux heures, c'est vite passé. Merci de prévoir quelques bouteilles ou une réserve d'eau afin de pouvoir au moins se désaltérer.

La commune avertira les habitants par mail ou SMS dès qu'elle en sera informée.

En espérant que tout se passera au mieux ...

## **FIN DE SEANCE : 22H**